

## TOPO MATERNELLE

### **- Déclarations de DARCOS au Sénat** (3 juillet)

Une vidéo publiée sur Dailymotion et mise en exergue par le site Rue89, montre une audition, le 3 juillet, du ministre de l'Education devant la commission des Finances du Sénat, sur la scolarisation des 2-3 ans, où il pose la question du recrutement des enseignants de maternelle : "Est-ce qu'il est vraiment logique, alors que nous sommes si soucieux de la bonne utilisation des crédits délégués par l'Etat, que nous fassions passer des concours bac +5 à des personnes dont la fonction va être essentiellement de faire faire des siestes à des enfants ou de leur changer les couches ? Je me pose la question", avait alors déclaré M. Darcos.

→ Propos inacceptables de DARCOS mais peu surprenants (anecdote GS = début de la scolarité obligatoire ...)

### **- Rapport TABAROT** (2 septembre)

Mme TABAROT, députée UMP, remet un rapport au Premier Ministre. C'est finalement une école maternelle sans maîtres qu'elle propose. « Je propose de développer sur l'ensemble du territoire l'offre de garde destinée prioritairement aux enfants âgés de 2 à 3 ans, en créant des jardins d'éveil dans les structures existantes et les écoles maternelles... Le jardin d'éveil aura pour principale mission de préparer leur préscolarisation à l'école maternelle. Les professionnels de la petite enfance seront chargés de le faire fonctionner. L'Education nationale sera chargée d'assurer la coordination entre enseignants de maternelle et éducateurs des jardins d'éveil quant aux objectifs et méthodes pédagogiques. Il sera ouvert de 7 heures à 19 heures et lors des congés scolaires ».

### **- Rapport de la Cour des Comptes** (10 septembre)

Elle rappelle le Ministère à l'ordre : « Quelles que soient les motivations pédagogiques ou financières, ayant conduit le ministère de l'Éducation nationale à se désengager de la scolarisation des enfants de deux ans, il conviendrait que les objectifs de l'État soient clairement explicités et que les différents acteurs concernés, par la garde des jeunes enfants (Éducation nationale, Cnaf, collectivités territoriales) déterminent conjointement, sous la coordination de l'État, les besoins pour l'avenir et des réponses à apporter », recommande la Cour des comptes dans son "Rapport sur l'application des lois de financement de la sécurité sociale", rendu public le mercredi 10 septembre 2008. Le rapport pointe « une évolution peu cohérente au regard de la bonne utilisation de l'argent public », le coût par enfant étant moindre s'il est accueilli en maternelle plutôt qu'en EAJE: 13 368 euros en 2006 en EAJE, contre 4 570 euros en maternelle, hors périscolaire.

La forte diminution des possibilités d'accueil en maternelle (-105 000 entre 2003 et 2006) n'a pas été compensée par un accroissement suffisant de l'accueil par les autres modes de garde (+88 000). Ainsi, au total, le nombre d'enfants gardés par des parents ou des proches a augmenté de plus de 7%.

### **- Rapport MARTIN-PAPON** (4 novembre)

Les points essentiels :

- « L'école n'a pas vocation à accueillir les enfants de 2 ans. Elle doit être une école à part entière ». Les sénateurs plaident pour une suppression progressive de l'école maternelle pour les 2-3 ans au profit de « jardins d'éveil ». Ils estiment que les contraintes de l'école maternelle (locaux, effectifs, manque de souplesse des horaires, pas de formation adaptée des enseignants ...) sont néfastes voire nocives : « au bout de quatre années de maternelle, les pédopsychiatres estiment que certains élèves sont

déjà usés par l'école ». Ils s'appuient aussi sur BENTOLILA pour qui « scolariser très tôt c'est renforcer le ghetto ».

- Ils tentent de justifier de la chute de la scolarisation des deux ans par le fait que les parents ne seraient plus demandeurs et remettraient même en question le bien-fondé de celle-ci (à l'appui sondage du magazine *Parents* et enquête de la PEEP !). Bizarrement ils ne parlent pas des restrictions budgétaires qui sont à l'origine de cette baisse ...

- Il s'agit donc de créer une structure « à mi chemin entre la crèche et l'école ». Ces jardins d'éveil offriraient un programme centré sur le jeu, des effectifs réduits -un adulte pour 15 enfants. Ces structures seraient situées dans les locaux des écoles maternelles. Autrement dit, comme le souligne le Café Pédagogique « un ersatz d'école maternelle payant et sans instits ».

- école maternelle débiterait à 3 ans mais à condition que la communauté éducative estime que la scolarisation peut effectivement se faire pour chaque enfant qui voudrait s'inscrire. Tous les enfants ne pourraient pas entrer en petite section, alors ?

- **Jardins d'éveil** (annonce presse le 5 novembre)

Projet de création de jardins d'éveil (DARCOS et MORANO l'ont annoncé) pour les 2-3 ans en reprenant les propositions du rapport MARTIN-PAPON

- **Séance des questions au gouvernement au Sénat** (le 13 novembre)

Xavier Darcos défend les jardins d'éveil car "l'école, ça commence à 3 ans"

Le ministre a affirmé être "un défenseur de l'école maternelle" au sein de laquelle "tous les enfants de 3 ans doivent être accueillis".

« Ce n'est pas respecter les professeurs d'école maternelle que de vouloir (leur) donner des fonctions qui relèvent de la puériculture".

- **La Cour des Comptes auditionne le Ministre** (18 novembre)

La Cour des comptes: il est "difficile de dégager des conclusions définitives" sur la question de la scolarisation des enfants entre 2 et 3 ans et plaide la mise en place d'outils d'évaluation. Ce rapport, réalisé à la demande de la commission des Finances du Sénat, a été présenté mardi, lors d'une audition à laquelle Xavier Darcos, attendu, n'a pu se rendre, ayant été "retenu à Bordeaux",

Quelques données générales toutefois :

Selon les données collectées par la Cour des comptes, l'école maternelle coûte 12 milliards d'euros par an, dont 6 milliards à la charge de l'État, 5 millions à la charge des communes, 0,6 million à la charge des ménages et 0,1 million à la charge des départements. En 2005, la dépense moyenne par élève est de 4 680 euros pour un élève du niveau pré-élémentaire, contre 7 500 euros en crèche. Le ministère de l'Éducation nationale contribue à hauteur de 2 320 euros par élève, et les collectivités, à hauteur de 2 077 euros. Les ménages consacrent eux à la scolarisation en maternelle 261 euros par élève et par an (fournitures et vêtements réclamés par l'institution).

La Dgescs a précisé que cette question renvoie d'une part à l'évaluation des élèves et d'autre part à la formation de l'encadrement des maîtres. Un décret en cours de publication prévoit d'accroître ce temps de formation significativement. Cette mesure vise largement les enseignants d'école maternelle. C'est pourquoi de nouveaux outils d'évaluation des élèves probablement "en grande section seront conçus par la Dgescs et transmis par le biais des IEN chargés de circonscription. Il s'agit de faire entrer l'école maternelle dans une logique de résultat."